



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Le trente mai deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

### Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine,  
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,  
Mme REIGNIER Sylvie, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier,  
M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. DI-UBALDO Vittorio,  
Conseillers Municipaux.

### Absents ayant donné pouvoir :

Mme CURTIUS Anick a donné pouvoir à Mme REIGNIER Sylvie  
Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à M. BOUIREK Azddine  
M. PELLOUX Joël a donné pouvoir à Mme NADAUD Sophie  
M. CHMIELINSKI Jean a donné pouvoir à M. BRUNET André  
Mme SEPET Laura a donné pouvoir Mr PRUD'HOMME Philippe

Le Conseil municipal a choisi M. BOUIREK Azddine comme secrétaire de séance.

## Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2022 ;
- **APPROUVE** à l'unanimité les travaux de remplacement de la conduite AEP (adduction en eau potable) du Fontany à la Combaz, **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, et à signer toutes les pièces administratives, techniques ou financières afférentes à l'opération ;
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2021 du Budget Annexe du CCAS, et **DECLARE** que ce compte de gestion 2021 n'appelle ni observation, ni réserve ;
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe du CCAS, et **DECLARE** que ce compte administratif n'appelle ni observation, ni réserve ;
- Dans le cadre de la convention qui intervient entre la commune et ENEDIS pour la constitution des servitudes de passage de canalisations électriques aériennes, **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération ;
- Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale intervenue en février 2022, **APPROUVE** à l'unanimité la création d'une nouvelle commission d'animation locale ayant pour but de développer le lien social (anniversaires, calendriers, paniers garnis...), d'organiser ou de faciliter des festivités locales (repas du Bel Age), de répondre ponctuellement aux urgences n'entrant pas dans le champ des compétences du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), et **APPROUVE** la liste des membres proposés.

- **APPROUVE** à l'unanimité la mise à disposition, par la Fondation OVE-ESAT Myriade, d'un travailleur handicapé, afin de réaliser des travaux au sein des services techniques de la commune, et **APPROUVE** la contribution de la commune à hauteur de 10.00 € de l'heure.

La séance est close à 21h45.

Le Maire  
Philippe PRUD'HOMME

